

POUR AGIR CONTRE LES VIOLENCES

Députés et sénateurs ont voté une proposition de loi pour protéger les femmes victimes de violences dans leur couple.

LE SECRET MÉDICAL ?

Les médecins et professionnels de santé doivent respecter le secret médical. Ils ont l'interdiction de communiquer des informations sur les personnes rencontrées dans leur travail. Ils ne doivent rien dire sur leur santé mais aussi sur ce que les personnes leur ont dit. Dans quelques situations exceptionnelles, le médecin est autorisé à parler : quand la personne est dangereuse pour elle-même ou pour les autres (elle possède une arme...), quand des enfants sont victimes de violences...

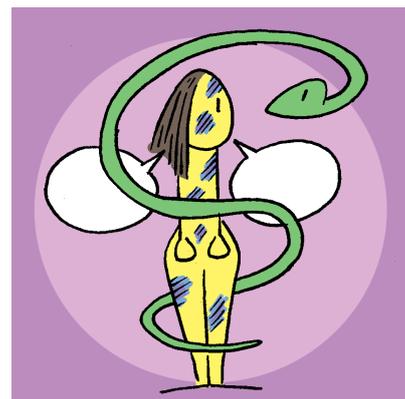
FEMMES EN DANGER

Jacques Sapoye, chirurgien, juge que le secret médical est parfois très difficile à respecter. Il reçoit des femmes victimes de coups, avec des fractures au visage...

Elles disent qu'elles sont tombées dans les escaliers mais le médecin sait que c'est faux. D'autres ont des blessures, des brûlures... Jacques Sapoye explique : « On est témoin et on ne dit rien ».

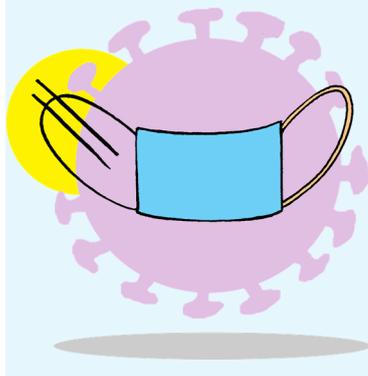
EXCEPTION AU SECRET

Mardi, les sénateurs ont voté une proposition de loi qui autorise les médecins à ne pas respecter le secret médical. Ils pourront alerter la justice s'ils pensent qu'une femme est en grand danger, qu'elle risque de ne pas revenir vivante et qu'elle a tellement peur de son conjoint qu'elle n'ose pas agir. En 2019, 149 femmes, victimes de violences dans leur couple, sont mortes. Cette décision inquiète Anne-Marie Curat, présidente du Conseil national de l'ordre des sages-femmes. Elle a peur que des



victimes n'aient plus confiance dans leur médecin et n'osent plus parler, ou même se faire soigner. Elle aurait préféré que les médecins soient mieux formés pour accompagner ces femmes. Pour Jacques Sapoye, cette loi est importante car elle donne la possibilité aux médecins d'agir : « On ne va pas appeler pour une gifle, mais dès qu'une personne, par exemple, doit être opérée à cause de coups reçus, c'est important que le médecin puisse dire "Attention, cette femme-là, il faut faire quelque chose !" ».

LE PORT DU MASQUE COÛTE CHER



Depuis lundi, les masques sont obligatoires dans les lieux publics fermés, mais cela a un coût. Le journal Le Parisien a fait le calcul. Un masque jetable coûte au maximum 95 centimes. Si une personne en porte 2 par jour, c'est une dépense de 57 € par mois. Et pour une famille de 4 personnes avec 2 enfants de plus de 11 ans, la facture peut aller jusqu'à 228 € par mois. Selon Le Parisien, cette même famille paiera 96 € pour les modèles en tissus lavables 30 fois. Le Président a déclaré que l'État et ceux qui paient des impôts n'avaient pas à offrir des masques gratuits pour tous. Cependant, 7 millions de Français dans la pauvreté (qui ont le droit à la complémentaire santé solidaire) vont recevoir gratuitement des masques par la Poste.



Un plan pour les jeunes

700 000 à 800 000 jeunes ont fini leurs études et vont être à la recherche d'un emploi. Ce jeudi, le gouvernement a annoncé qu'il va donner 6,5 milliards d'euros sur 2 ans, pour un plan appelé « Un jeune, une solution ». La proposition la plus importante est une aide de 4 000 € pour les entreprises qui embaucheront une personne de moins de 25 ans. Jean Castex espère que cela encouragera l'emploi de 450 000 jeunes d'ici à janvier. Il souhaite aussi créer de nouvelles places en apprentissage, en service civique (actions dans des associations, des mairies...), en formation...



Solitaire mais solidaire

Marcher, courir, nager, pédaler... en étant solidaire des maisons de retraite, c'est ce que propose le « Déconfi Challenge ». Chacun peut s'inscrire sur internet pour 15 €. Il faut choisir une course à réaliser, de 8 à 160 km, avec son activité physique préférée. Il n'y a pas de limite dans le temps pour parcourir la distance. Le projet, débuté le 20 avril, a été prolongé jusqu'au 30 août. Déjà une partie de l'argent gagné a été partagée entre différentes maisons de retraite : pour financer l'agrandissement d'une mini-ferme, l'achat de tablettes, la construction d'un parcours santé...



Ça s'est passé au XX^{ème} siècle :

PETITE HISTOIRE DES VACANCES

Ah, les vacances ! Si elles semblent toujours avoir existé, les vacances restent récentes dans l'histoire des Français...

ANTIQUITÉ ET MOYEN ÂGE

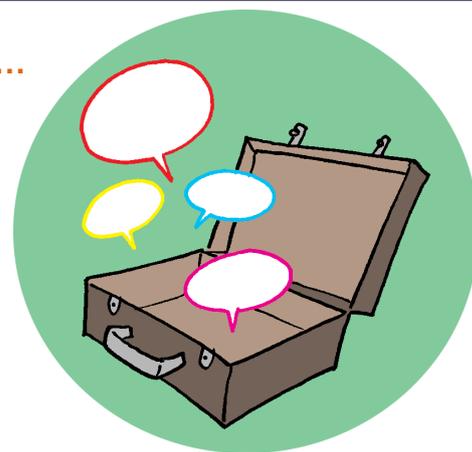
Les vacances existaient déjà dans l'Antiquité, mais sous une autre forme et pas pour tout le monde. À Rome, les aristocrates partaient en séjour à la campagne ou à la mer pour fuir les fortes chaleurs de l'été. Ils cherchaient aussi à éviter les mauvaises odeurs des villes et les maladies liées aux moustiques (paludisme...).

Ces villégiatures seront reproduites par les aristocrates dès le Moyen Âge. C'est aussi à cette époque que l'Église instaure de nombreux jours chômés pour les fêtes religieuses, les commémorations d'événements bibliques... Mais point de repos, ces jours sont consacrés au recueillement et à la prière. C'est également au Moyen Âge qu'apparaissent les grands pèlerinages vers des lieux saints tels que Jérusalem ou Saint-Jacques de Compostelle. Les pèlerins parcourent alors des

milliers de kilomètres à pied. Ils se reposent dans des auberges qui se spécialiseront de plus en plus pour les accueillir. Pour les enfants et les apprentis, des congés sont mis en place dès 1231. Là encore, il ne s'agit pas de vacances mais de congés de vendanges d'environ un mois.

VERS LES VRAIES VACANCES

Si les plus riches bénéficient assez tôt des vacances, il faut attendre le XX^{ème} siècle pour que tous les Français puissent en profiter. En 1936, grâce au Front populaire, les travailleurs ont droit à 2 semaines de vacances. Des billets de train peu coûteux sont vendus et ce sont plus de 550 000 personnes qui partent vers d'autres lieux. Pour beaucoup, ces jours permettent de jardiner, de faire des travaux chez soi, de rejoindre de la famille et d'aider aux récoltes. Dans les années 50, les vacances commencent à



ressembler à celles que nous connaissons aujourd'hui. Des associations aident les familles modestes à partir et les premières colonies de vacances sont créées. Le caravanning et le camping, plus abordables, deviennent populaires. Les routes de la mer telles que la fameuse Nationale 7 se développent et font découvrir de nouveaux paysages. Les vacances sont aussi étalées sur plusieurs semaines de l'année, permettant ainsi à certains d'aller à la montagne.

À BAS L'ISOLEMENT !

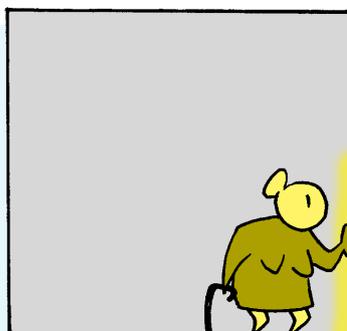
Suite à une enquête bénévole, le conseiller départemental de l'Essonne Jérôme Guedj a remis un rapport au gouvernement sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Il y formule [36 propositions](#) pour une société plus humaine.

FAIRE AVEC LES PERSONNES

Depuis le confinement, Jérôme Guedj a travaillé pour trouver des solutions face à l'isolement des personnes âgées qui a pris de l'ampleur avec la crise du coronavirus. Il a consulté de très nombreux représentants de personnes âgées, d'associations, d'experts... Après 4 mois de travail, il a remis un rapport au gouvernement en rappelant la nécessité d'un plan « Grand âge et autonomie » qui comprend la lutte contre l'isolement.

QUELQUES PROPOSITIONS

Le rapport rappelle l'importance d'associer les personnes âgées à la création des actions qui les concernent. En EHPAD, plus d'interactions avec l'extérieur sont conseillées : jumelages avec des écoles ou des clubs sportifs, ouverture des EHPAD pour qu'ils deviennent des lieux d'accueil et de diffusion culturelle (par exemple, un EHPAD pourrait être une antenne de la bibliothèque et accueillir les habitants). Il est aussi préconisé de favoriser les équipements numériques et de proposer des formations pour les professionnels et les personnes âgées en EHPAD ou à domicile. Il faudrait plus inciter les jeunes à réaliser un service civique auprès des aînés, plus renforcer les actions de solidarité entre voisins...



Bal masqué ?

La célèbre chanson « Bal masqué » sortie en 1985 connaît une

nouvelle version. La Compagnie Créole a diffusé [une vidéo](#) dans laquelle les paroles chaleureuses ont été adaptées à la situation sanitaire : « *On sort, on sort masqué, ohé, ohé ! Sortons, sortons, sortons masqués, ohé, ohé ! Il ne faut pas mettre les autres en danger, mais n'arrêtons pas d'bouger, danser, masqués !* » Une façon de rester prudent avec gaieté !

Lou 4 ans : « Maman je connais ta grand-mère mais par contre c'est qui ta petite mère ? »

Une maman demande à son fils Rayan de 4 ans : « Tu préférerais avoir une petite sœur ou un petit frère ? »

Rayan : « Je préfère avoir un grand frère. »